



Office fédéral de la santé publique
Division Prestations
Schwarzenburgstrasse 165
3003 Berne

Berne, le 3 février 2014

Ordonnance sur l'adaptation de structures tarifaires dans l'assurance-maladie. Audition

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité notre prise de position concernant le projet d'ordonnance sur l'adaptation de structures tarifaires dans l'assurance-maladie et le commentaire y relatif.

Cela fait maintenant plusieurs années que le Parti socialiste suisse (PS) tire la sonnette d'alarme sur la pénurie de médecins de famille et de professionnels de la santé qui se profile en Suisse. Le PS a dès lors notamment soutenu sur le principe l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille» et s'est ensuite rallié à la majorité au Parlement pour approuver le contre-projet direct, qui reprend les revendications importantes de l'initiative et sera soumis au verdict du peuple et des cantons le 18 mai prochain.

En parallèle, dans le but de renforcer la médecine de famille et de mieux rémunérer le travail des médecins de premier recours, le Conseil fédéral a, dans le cadre du Masterplan « Médecine de famille et médecine de base », demandé des propositions aux partenaires tarifaires pour améliorer la rémunération des médecins de premier recours de l'ordre de 200 millions de francs. Cette amélioration de la rétribution des médecins de premier recours devait respecter la neutralité des coûts dans le cadre de la structure tarifaire Tarmed et éviter de produire une hausse des primes de l'assurance obligatoire des soins. Hélas, les partenaires tarifaires ne sont pas parvenus à une entente. Le Conseil fédéral se voit donc contraint de faire usage de sa nouvelle compétence définie à l'art. 43, al. 5 et 5^{bis}, LAMal, et de procéder à des adaptations de la structure tarifaire.

Ainsi, l'ordonnance soumise à la présente audition prévoit que les médecins de premier recours recevront un supplément par consultation au cabinet médical. Ils seront ainsi mieux rémunérés pour les prestations proprement médicales qu'ils fournissent. En contrepartie, les points tarifaires de certaines prestations techniques fournies par différents médecins spécialistes seront réduits linéairement de 9 % dans quatorze chapitres du Tarmed.

Vu le blocage des négociations entre les partenaires tarifaires, le PS approuve sur le fond l'intervention du Conseil fédéral, qui de cette manière démontre sa volonté de faire face à l'urgence de la situation et de réduire la pénurie de médecins de famille et de l'enfance.

Cependant, le PS insiste sur le fait que cette intervention doit demeurer transitoire et qu'une révision globale de la structure tarifaire Tarmed doit être réalisée au plus vite.

Par ailleurs, le PS juge la réduction linéaire indifférenciée des points tarifaires de certaines prestations techniques problématique, car en moyenne plus d'un tiers des frais liés à l'infrastructure nécessaire ont trait aux salaires du personnel non médical. Au surplus, l'important manque à gagner pour les hôpitaux aura pour conséquence d'augmenter le déficit de la couverture des coûts ambulatoires hospitaliers et, potentiellement, de générer des programmes d'économies. Cela risque d'entraîner à nouveau de fortes pressions sur le personnel concerné, ce qui n'est pas acceptable aux yeux du PS.

Enfin, dans les régions périphériques notamment, la visite à domicile est une prestation spécifique du médecin de famille que le projet d'ordonnance ne permet pas de revaloriser. Le PS demande une adaptation dans ce sens.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos remarques, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Parti Socialiste Suisse

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Levrat', with a long horizontal stroke extending to the right.

Christian Levrat, Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Werthmüller', with a large, stylized initial 'W'.

Valérie Werthmüller, secrétaire politique